

Mise en ligne : 22 février 2019.
Dernière modification : 16 juin 2019.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTAINS DE MALAISIE (1900-1909 ?)

S.A., 10 novembre 1900.



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTAINS DE MALAISIE

Constituée conformément aux statuts déposés chez M^e Jouselin, notaire à Paris

Capital social : huit cent mille francs
divisé en 8.000 actions de 100 francs chacune

ACTION ABONNEMENT SEINE
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.

Siège social : 29, rue de Londres, à Paris

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR
Paris, le 24 décembre 1900

Un administrateur (à gauche) : Marcel Potocki
Un administrateur (à droite) : vicomte Louis de la Tour
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Encre Lorilleux

Constitution
Société des Étains de Malaisie
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 décembre 1900)

Suivant acte reçu par M^e Fontana, notaire à Paris, le 10 novembre 1900, M. Paul Manthès¹, ingénieur civil des Mines, demeurant à Paris, rue de Londres, 29, a établi les statuts d'une société anonyme, conformément aux lois des 24 juillet 1867 et 1^{er} août 1893. La société prend la dénomination de Société des Étains de Malaisie.

Elle a pour objet l'exploitation des mines d'étain ou de toutes autres mines dans la presqu'île de Malacca. Elle a également pour objet la participation à toutes exploitations agricoles et industrielles.

Le siège social est établi à Paris, 29, rue de Londres [adresse de Potocki comme propriétaire des Mines d'antracite de Régnay (Loire)].

La durée de la société est fixée à 50 années à compter du jour de sa constitution définitive.

M. Paul Manthès fait apport à la société : 1^o Du bénéfice des conventions de fermage en cours de négociation avec la Liang Tin Lands C^o ; 2^o Du bénéfice des études et démarches par lui faites en vue de l'obtention d'une concession en toute propriété dans la presqu'île de Malacca. En représentation de cet apport il est attribué à M. Manthès 4.000 actions de 100 fr. chacune entièrement libérées. Le fonds social est fixé à 800.000 fr. divisés en 8.000 actions de 100 francs chacune. Sur ces 8.000 actions, 4.000 sont attribuées au fondateur. Les 4.000 autres ont été entièrement souscrites et libérées du quart.

Il est, en outre, créé 8.000 parts de fondateur attribuées à M. Manthès. Sur les bénéfices nets, il est prélevé d'abord 5 % pour la réserve légale. Il sera ensuite prélevé une somme nécessaire pour le paiement des intérêts du capital actions au taux de 5 % l'an. Sur la proposition du conseil d'administration, il pourra être également prélevé une réserve supplémentaire. Sur le restant, il sera attribué 8 % au conseil d'administration. Le surplus sera partagé également entre toutes les actions et les parts de fondateur.

¹ Paul Manthès : administrateur des Mines d'argent et de cuivre du Djebel Téliouine (Algérie)(mai 1886) et des Étains de Kinta (juin 1886), fondateur de la Société en commandite simple Paul Manthès (1892) : constitution de toutes affaires minières et industrielles, participation, édition du Bulletin des mines à Paris (dissolution en 1897), co-fondateur le 6 janvier 1902 de la Banque centrale de crédit mobilier et industriel à Bruxelles (avatar du très douteux financier belge Joseph Lepère), responsable d'une non moins douteuse filiale dite Charbonnages des Alpes (Suisse), administrateur de la Cie générale des mines d'or (Hongrie) (oct. 1902), arrêté en avril 1904, remis en liberté pour cause de mauvaise santé.

Ont été nommés administrateurs : MM. le vicomte de La Tour², M. le comte Potocki³ et M. Manthès. — *Petites Affiches*, 19/12/1900.

Création
(*Archives commerciales de la France*, 22 décembre 1900, p. 1610)
(*Archives commerciales de la France*, 29 décembre 1900)

Étains de Malaisie, S.A., 29, r. de Londres, Paris. 50 ans. 800.000 fr. 21 nov. 1900. — *Petites Affiches*.

Petite correspondance
(*Le Journal des finances*, 11 octobre 1902)

H. A. D. — Je connais les Étains de Malaisie, qui sont une filiale française de la Liang Tin Cy.
Précisez, je tâcherai de vous répondre.

(*La Gazette agricole*, 19 octobre 1902)

Les Étains de Malaisie ... sont recherchés à 110. On sait combien sont rares les bons gisements d'étain, aussi le prix de ce métal dépasse-t-il 3.000 fr. la tonne. Les minerais de la Société des Étains de Malaisie titrent environ 72 % de métal pur, ce qui est une belle proportion. On s'attend à voir cette affaire marcher sur la trace des Étains de Kinta qui cotent 415 l'action, et 635 la part.

C'est un titre d'avenir à mettre en portefeuille.

Société des Étains de Malaisie
(*Le Journal des chemins de fer*, 28 février 1903)
(*Paris-Capital*, 4 mars 1903)

On a récemment parlé de l'épuisement prochain des mines d'étain de la presqu'île de Malacca. Or, s'il est vrai que les mines exploitées depuis de longues années dans Perak et Selangas accusent des moins-values, il est vrai également qu'il existe de nombreux

² Vicomte Louis de la Tour : administrateur en 1910 de la Société franco-belge de lignite, à Bruxelles, ayant pour objet l'exploitation des mines de Pommiers (Isère).

³ Marcel Potocki : commanditaire de la maison de coulisse Puyramaure Chaulin et Cie (*Paris-Capital*, 9 mars 1898), administrateur de la Société franco-persane d'Études (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 octobre 1900), co-fondateur de la douteuse Banque centrale de crédit mobilier et industriel à Bruxelles (ci-dessus), détenteur de 1.000 actions de la Rente foncière (*Paris-Capital*, 30 avril 1902), président de la Cie générale des mines d'or (Hongrie) (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 oct. 1902, p. 1288), co-fondateur de la Société du journal l' « Information financière, économique et politique » (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 mai 1903), président de la la société des mines d'anthracite de Régný (Loire), siège social à Lausanne (Suisse) : biens saisis et vendus aux enchères le 16 décembre 1904 (*Journal de Roanne*, 13 novembre 1904), administrateur de la Société franco-belge de lignite (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 19 septembre 1910), affaires dans plusieurs lesquelles nous avons déjà rencontré MM. de La Tour ou Manthès.

gisements stannifères très riches dans d'autres parties de la Péninsule, et notamment dans le Pahang.

C'est là que la Société des Étains de Malaisie exploite depuis peu la mine de Tou-Ankaï qu'elle a acquise en toute propriété de la Liang Tou [sic : tin] Lands Ltd.

Cette mine est située au cœur même de l'endroit où M. Livingstone Sullivan soupçonnait déjà, en 1897, l'existence du filon alimentant les riches alluvions qui ont, jusqu'à présent, fourni les deux tiers de la toute la quantité d'étain extrait dans le monde entier.

La fouille de Tou-Ankaï n'est encore ouverte que sur un tiers environ de son étendue. Les travaux préparatoires, tendant à al rendre exploitable sur tous les points, seront, espérons-le, terminés cette année. Dès lors, on pourra employer, rien que sur ce point, environ 400 coolies.

Chaque coolie extrait de 1 1/2 à 2 pikouls de minerai d'étain par mois. La teneur métallique de ce minerai est, suivant M. Dykes, warden of mines (chef du département des mines à Selangas [sic : Selangor]), de 68 à 72 %. Pour chaque pikoul qu'il apporte aux propriétaires de la mine, le coolie touche 27 dollars. Ceux-ci revendent le pikoul à la Straus Trading Co, qui possède des agences dans tous les centres de la Péninsule, à raison de 45 dollars. Après défalcation des frais de transport et des redevances dues à l'État, il reste un bénéfice net de 11 d. 50.

La Société des Étains de Malaisie détient, en outre, une option pour l'acquisition de neuf autres lots de terrains stannifères de 1.000 acres chacun. Elle a la faculté de choisir ces terrains où bon lui semblera dans les limites de la concession de la Liang Tou [sic : tin] Lands, soit sur une étendue de 200 milles carrés, à condition de ne pas empiéter sur les terrains, très peu nombreux d'ailleurs, actuellement exploités.

Cette concession presque vierge au point de vue de l'exploitation de l'étain, est, depuis peu de temps, reliée par de bonnes routes aux routes gouvernementales. C'est là que les Chinois attendaient pour y pénétrer en grand nombre. L'achèvement de ces routes écarte donc la seule entrave qui existait jusqu'à présent à son exploitation. La main-d'œuvre y affluera désormais d'autant plus nombreuse qu'elle trouve plus difficilement que par le passé à s'employer dans Perak et Selangas [sic : Selangor].

[Parenté avec les Étains de Kinta]

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Etains_de_Kinta.pdf

Constituée, à peu de chose près, au même capital que la Société des Étains de Kinta (800.000 fr.), la Société des Étains de Malaisie compte parmi ses fondateurs le principal créateur de la société précitée.

Elle débute donc dans des conditions très favorables, car on ne saurait nier que notre public commence à s'intéresser sérieusement aux affaires d'étain. Son action a déjà atteint le cours de 120 fr. et tout permet de prévoir que sa carrière ne sera pas moins brillante que celle de la Société des Étains de Kinta. Nous croyons, en conséquence, que le titre de la Société des Étains de Malaisie constitue non seulement une bonne valeur de placement mais aussi une excellente valeur de spéculation.

Étains de Malaisie
(Paris-Capital, 18 mars 1903)

L'*Information*, qui publie une série d'articles sur les métaux, vient, tout récemment, de parler de l'étain. C'est presque une révélation pour quiconque ne s'est jamais particulièrement intéressé à ce métal. Les stocks sont tombés de 45.000 tonnes à 12.000 ; le prix du métal, a, en conséquence, plus que doublé depuis 1896 et il paraît n'avoir pas encore atteint la limite de la hausse.

Cet état de choses n'a, pour nous, rien d'imprévu. N'avons nous pas, tant de fois, signalé les symptômes d'épuisement constatés dans les mines actuellement exploitées à Pérak et à Selangor, sans manquer de dire que les gisements récemment découverts au Pahang sont appelés à combler ces moins-values.

La Société des étains de Kinta a bien compris cette vérité, puisqu'elle cherche elle-même dans l'État de Pahang une compensation à la production décroissante de ses mines de Pérak. Or, c'est à Pahang, que se trouve la concession de la Liang Tin Lands Ltd et c'est dans cette concession que la Société des étains de Malaisie a acquis en toute propriété la fouille, reconnue très riche, de Ton-Ankai. Les actions de cette société se négocient actuellement aux environs de 110 fr. Nous estimons que c'est là le cours le plus bas auquel il soit possible de les acheter et qu'une hausse sérieuse ne peut manquer de la porter rapidement à une cote plus élevée.

Petite correspondance
(*Le Journal des finances*, 21 mars 1903)

M. E. L., 25. — Je ne vois pas pourquoi l'Étain de Malaisie ne réussirait pas aussi bien et même mieux que tant d'autres affaires d'étain. Il a, en tout cas, sur les exploitations similaires situées ailleurs, ce grand avantage d'opérer dans le pays le plus riche en étain du monde entier.

Les gisements sont encore vierges, tandis que ceux de Kinta passent pour être à peu près épuisés. Donc, il existe en leur faveur une forte présomption de richesse.

Petite correspondance
(*Le Journal des finances*, 18 juin 1904)

Étains de Malaisie. — L'assemblée générale aura lieu le 30 juin.

(*La Cocarde*, 27 juin 1904)

Société anonyme des Étains de Malaisie. — Le 30 juin, à 10 h. 1/2, à l'hôtel Terminus.- — Ordre du jour : Approbation des comptes.

Bottin, 1909 :
Étains de Malaisie , r. St-Lazare, 62.
